

# CAHIER DE REVENDEICATIONS **FUGEA**

---

Élections communales 2024

Des actions politiques pour soutenir le  
secteur agricole

Fédération Unie de Groupements  
d'Éleveurs et d'Agriculteurs

FUGEA asbl

place l'Ilon, 15 | 5000 Namur



## SOMMAIRE

Présentation de la FUGEA – Qui sommes-nous ? .....	3
Notre vision en 6 points clés.....	4
1. Protéger nos terres agricoles de l’artificialisation et garantir leur usage nourricier .....	5
2. Développer une politique de gestion de vos terres agricoles publiques .....	5
3. Soutenir les producteur.rices et commerces locaux misant sur le circuit court .....	6
4. Accompagner les cantines des collectivités publiques vers des produits locaux et durables .....	7
5. Entretien efficacement les espaces publics bordant les parcelles agricoles .....	7
6. Faciliter notre travail au quotidien .....	8

## Présentation de la FUGEA – Qui sommes-nous ?

La Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) est un syndicat d'agriculteurs et d'agricultrices qui remplit différentes missions.

La FUGEA est tout d'abord un **mouvement de jeunesse** agricole reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nos structures (organe d'administration, assemblée générale, ...) comptent une majorité de jeunes de moins de 35 ans et nos missions sont largement orientées sur des activités et une défense syndicale par, pour et avec les jeunes.

La FUGEA est aussi un **syndicat** agricole, officiellement reconnu depuis 2019, qui représente et défend une agriculture paysanne multifonctionnelle et durable. Nous acceptons en notre sein, sans exclusion aucune, tout agriculteur ou agricultrice qui pratique une agriculture conventionnelle ou biologique et qui est en phase avec les principes généraux de la charte de la FUGEA.

Les valeurs principales de cette charte sont :

- Autonomie de nos fermes
- Agriculture nourricière
- Viabilité économique et création d'emploi
- Transmission des fermes et accès à la terre
- Respect de l'environnement
- Respect de la santé humaine et du bien-être animal

Nous défendons ces valeurs dans les différentes réunions de concertation avec les ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Énergie sur des enjeux divers (PAC, sécheresse, PGDA, etc.), ainsi qu'au Front Vert (organe de concertation avec l'administration wallonne) où nous faisons remonter les problèmes concrets rencontrés dans les fermes. Nous sommes aussi présents dans les structures de différentes organisations para-agricoles (APAQ-W, Collège des producteurs, Natagriwal, Valbiom, Pôle Ruralité du CESE, ARSIA, Conseil Wallon du Bien-être animal, ...).

À l'échelon européen, nous sommes membres du syndicat ECVC (European Coordination Via Campesina) qui défend des concepts forts comme la souveraineté alimentaire, la régulation des marchés, l'agroécologie ou le droit des paysans.

Nous sommes également actifs dans différents réseaux de la société civile (Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne (RESAP), Agroecology in Action, Tchak ! La revue paysanne et citoyenne qui tranche, Coalition StopUEMercosur) pour y porter la voix des agriculteurs et agricultrices.

La FUGEA est également un **centre de formations**. Nous organisons les cours agricoles (cours de techniques agricoles et de gestion et économie agricole) ainsi que diverses autres formations thématiques (cours pratiques pour le permis tracteur, cours de fabrication de fromage, ...).

Finalement, afin d'aider au mieux nos membres, la FUGEA a aussi mis en place un pôle "Service" qui accompagne nos membres dans toutes les démarches administratives (déclaration de superficie, comptabilité agricole, permis d'environnement, rédaction des dossiers d'installation et d'investissements, suivi du parcours d'installation, aide à la transmission, ...).

## Notre vision en 6 points clés

La FUGEA, syndicat agricole wallon, a toujours défendu la transition du système agricole vers une agriculture durable et résiliente. Cette évolution est indispensable pour l'avenir de nos fermes et il faut s'appuyer sur plusieurs leviers pour la continuer. Une approche systémique et collective est la seule voie pour renforcer la résilience de notre système alimentaire.

Nos agriculteurs.rices dépendent de nombreuses politiques, pensées à différents échelons de pouvoir. Même si certains enjeux forts sont décidés au niveau de l'Union européenne et des gouvernements fédéraux et wallons, les communes ont aussi un rôle à jouer !

Pour maintenir nos fermes et leurs transitions, la FUGEA attend des majorités communales des prises de positions fortes pour :

1. Protéger nos terres agricoles de l'artificialisation et garantir leur usage nourricier ;
2. Développer une politique de gestion des terres agricoles publiques ;
3. Soutenir les producteurs et commerces locaux misant sur le circuit court ;
4. Accompagner les cantines des collectivités publiques vers des produits locaux et durables ;
5. Entretien efficacement les espaces publics bordant les parcelles agricoles ;
6. Faciliter notre travail au quotidien.

Ces 6 thématiques sont développées dans les pages suivantes.

Notre équipe politique reste à votre disposition pour discuter de ces enjeux cruciaux et de leur intégration dans votre programme communal.

### Contacts :

- **Philippe Duvivier** (*président*) - 0491 56 33 86
- **Hugues Falys** (*porte-parole*) - 0490 11 92 78
- **Yves Vandevoorde** (*coordinateur politique*) - 0496 21 82 80
- **Timothée Petel** (*chargé de mission*) - 0499 90 75 92

## 1. Protéger nos terres agricoles de l'artificialisation et garantir leur usage nourricier

L'artificialisation des terres continue en Wallonie : de 2012 à 2020, la zone agricole effective au plan de secteur était passée de 812.000 à 808.000 hectares, soit une perte de 500 ha par an. Les communes peuvent avoir un impact concret pour infléchir cette courbe. En effet, dans cette prochaine législature, les communes auront pour mission d'écrire leur schéma de développement communal (SDC). Ce document d'orientation définit une stratégie territoriale sur l'ensemble du territoire communal. Les communes ont ainsi la possibilité de lutter contre l'étalement urbain et de proposer une utilisation rationnelle de leur espace afin de stopper le grignotage des terres agricoles.

Nous attirons aussi l'attention des pouvoirs locaux sur l'utilisation grandissante des terres agricoles pour d'autres fonctions (par exemple les chevaux, les sapins de Noël, les cultures énergétiques, etc.). Pour notre syndicat, les terres agricoles doivent uniquement être dédiées à la production nourricière afin de sécuriser notre souveraineté alimentaire.

Pour atteindre ces objectifs, nous proposons aux communes de :

- **Développer un véritable cadre cohérent de protection des terres agricoles** à travers le schéma de développement communal, le schéma d'orientation local et le guide communal d'urbanisme ;
- **Identifier et cartographier les terres agricoles** dans le cadre du SDC afin de les exclure des zones encore à artificialiser ;
- **Refuser systématiquement les dérogations** ayant pour but d'urbaniser en zone agricole ;
- **Refuser systématiquement les permis pour les projets d'agrivoltaïsme** ;
- **Refuser les permis pour les unités de biométhanisation** qui s'approvisionnent en grande partie (> 15 %) avec du maïs ou d'autres cultures énergétiques.

## 2. Développer une politique de gestion de vos terres agricoles publiques

Les terres publiques représentent 8 % de la surface agricole utile en Wallonie. C'est un « bien commun » à préserver et à utiliser de façon pertinente et rationnelle pour répondre aux enjeux de l'accès au foncier (spécialement pour les jeunes). Dans cet esprit, nous proposons aux communes de :

- **Créer un cadastre complet des terres publiques** (dont celles détenues par le CPAS et les fabriques d'église) précisant les formes de mises à disposition et **recréer un lien avec les preneurs** identifiés ;
- **Réalouer les terres publiques** occupées par des agriculteur.rices pensionné.es, bénéficiant d'une pension et sans repreneur.euse identifié.e ;
- **Louer systématiquement les terres publiques en bail à ferme** ;

- **Mettre par écrit les baux verbaux existants** et les nouveaux baux et **établir un état des lieux** d'entrée protégeant les aménagements existants soutenant la biodiversité (haies, mare, etc.) ;
- **Conserver les terres communales** ou, en cas de vente forcée, de les vendre à d'autres acteurs publics à travers la banque foncière publique gérée par la DAFOR (SPW) ;
- **Adopter un cahier des charges pour l'attribution des terres publiques** (dont celles détenues par le CPAS et les fabriques d'église) en concertation avec les agriculteur.rices de la commune ;
- **Développer des projets agricoles en insertion socio-professionnelle** sur les terres du CPAS et de dédier la production aux cantines de collectivité de la commune (voir pour exemple le potager Saint Germain de Pepinster).

### 3. Soutenir les producteur.rices et commerces locaux misant sur le circuit court

Toutes les communes en Wallonie voient naître sur leur territoire des initiatives innovantes de vente en circuit court (vente à la ferme, coopérative de producteurs et/ou de consommateurs, auto-cueillette, etc.). Pour encourager et pérenniser ces circuits de vente, les pouvoirs communaux ont différents leviers à portée de main :

- **Faciliter la logistique** des initiatives de vente en circuit court en veillant à s'appuyer sur les initiatives en place plutôt que de créer de nouvelles structures (mise à disposition de locaux pour le dépôt de paniers de légumes, pour le stockage, etc.) ;
- **Identifier les besoins en termes de structures de transformation** (abattoir, bocalerie, légumerie, etc.) et imaginer la mise en place d'infrastructures inter-communales ;
- **Identifier et communiquer sur les points de vente de produits locaux** dans les bulletins communaux et sur le site internet de la commune ;
- **Faciliter l'organisation de marchés et accorder la priorité aux producteurs en circuit-court** (abonnement fixe ou statut prioritaire lors des tirages au sort) ;
- **Organiser et soutenir les événements** mettant à l'honneur les producteurs.rices et produits locaux ;
- **Faire le choix d'une alimentation locale et durable** pour les événements communaux ;
- **Promouvoir les produits locaux lors d'événements familiaux** sur la commune (ex : offrir un bon d'achat dans des commerces en circuit court lors des naissances ou offrir un panier de produits locaux à l'occasion des mariages) ;
- **Mettre en place des événements** qui permettent la **rencontre entre les producteurs, transformateurs, restaurateurs et consommateurs** afin de favoriser des collaborations durables et pérennes et le développement du commerce des produits locaux ;

- **Mettre en place des projets pilotes inspirés de la sécurité sociale de l'alimentation**<sup>1</sup>. Cette action a aussi pour ambition de réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

## 4. Accompagner les cantines des collectivités publiques vers des produits locaux et durables

L'approvisionnement des cantines communales (école, maisons de retraites, CPAS, etc.) doit se faire sur base de produits locaux et de qualité différenciée (en priorité le bio). Il s'agit de débouchés aux volumes conséquents qui permettent de soutenir le maintien des fermes sur vos communes et la transition des pratiques. Pour aller dans cette direction, nous encourageons les communes à s'appuyer sur les compétences de la structure d'accompagnement "Manger Demain". Concrètement, les communes ont différents leviers pour fournir des produits locaux aux cantines du territoire :

- **Faire le choix d'une alimentation locale et durable dans les cantines de collectivités** (écoles, maisons de repos, ...) en allouant un soutien financier spécifique (budget fourniture, achat de matériel...) et en organisant la formation du personnel de cuisine si nécessaire ;
- **Adapter les cahiers des charges des marchés publics** pour s'adapter aux réalités des producteurs et productrices locaux ;
- Développer la mise en place **d'actions d'éducation à une alimentation saine et de proximité**, particulièrement dans les écoles et auprès de la population ;
- Instaurer la **distribution de fruits et légumes/potages locaux** dans les collations des collectivités communales.

## 5. Entretenir efficacement les espaces publics bordant les parcelles agricoles

Les agriculteurs sont confrontés à des communs mal entretenus qui compliquent leur travail quotidien. Une meilleure prise en charge de ces communs par les pouvoirs communaux est un levier important pour diminuer les risques routiers, limiter les dégâts sur le matériel agricole et, *in fine*, améliorer les conditions de travail des producteurs.

- Entretenir les **chemins communaux** pour faciliter l'accès aux champs ;
- Promouvoir le **fauchage tardif des bords de route** tout en gérant la prolifération des adventices (rumex, chardon, ortie) pour limiter leur propagation dans les cultures. Cette mesure permet notamment de réduire les besoins d'utilisation en produits phytosanitaires ;
- Entretenir les **haies le long des voiries communales**, en particulier aux entrées et sorties de champ (limitation du champ de vision et risque de collision) ;

---

[1] Plus d'information sur le site du CréaSSA : <https://www.collectif-ssa.be/creassa/>

- Entretien des **fossés** pour limiter les risques de coulées de boue et d'inondations ;
- Gérer les **plantes exotiques** envahissantes (ex. renouées du Japon, chardon, etc.) ;
- Mettre en œuvre une campagne de prévention contre les **déchets sauvages** (canettes, emballages plastiques) à l'image de celles menées par BeWapp ;
- Dimensionner les **aménagements routiers** (chicanes, ralentisseurs, ...) en prenant en considération la taille des machines agricoles ;
- Prendre en charge (avec l'accord de l'agriculteur.rice), la **plantation et l'entretien de haies/alignements d'arbres** à la limite entre les voiries communales et les terres agricoles afin de favoriser la biodiversité ;
- **Communiquer vers les citoyens** lors des périodes de circulation intenses des engins agricoles (moissons, fenaisons, récoltes, etc.) pour les inviter à redoubler d'attention ;
- Aménager les **entrées de champ** en concertation avec les agriculteur.rices.

## 6. Faciliter notre travail au quotidien

Les communes disposent également d'autres leviers pour soutenir les producteur.rices de leur commune et faciliter leur travail au quotidien :

- Faciliter la délivrance de permis d'urbanisme pour l'installation de nouvelles fermes à taille humaine, pour la mise en place et la gestion d'infrastructures positives pour l'environnement (mares, ...) ainsi que pour les permis de déboisement en zone agricole ;
- Mettre en place un tarif préférentiel pour l'eau de distribution pour les éleveur.euses de la commune ;
- Mettre à disposition des points d'eau gratuits pour les éleveur.euses ;
- Organiser la collecte des plastiques et ficelles agricoles ;
- Gérer et organiser les commissions agricoles de dégâts climatiques aux cultures.



**Fédération Unie de Groupements  
d'Éleveurs et d'Agriculteurs**

FUGEA asbl

place l'Ilon, 15 | 5000 Namur

+32 81 23 00 37

info@fugea.be | www.fugea.be

